



ALERTE SNU

NUMÉRO 2

10 JUIN 2022

SNU : BRICOLAGE DANGEREUX,
LES IJS METTENT EN GARDE



10 JUIN 2022

ALERTE SUR UNE DÉBÂCLE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE



Acteurs de toutes les politiques publiques en faveur de la jeunesse, les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) (sup)portent le service national universel ; dispositif dont ni le ministère des Armées ni celui de l'Intérieur n'ont voulu assurer la charge en 2019.

Par ses modalités actuelles de mise en œuvre, le SNU embolise l'activité des services déconcentrés jeunesse et sports et phagocyte les autres politiques publiques de ce secteur.

En termes choisis, la [Cour des Comptes](#) appelle d'ailleurs à une clarification du portage du SNU. Elle souligne le calendrier « ambitieux » de celui-ci au regard de la multiplicité et de « l'importance des problèmes (juridiques, institutionnels, organisationnels, financiers...) à résoudre ».

Las, après trois années de mépris et de surdité totale des autorités administratives et politiques en charge du SNU, malgré les diverses alertes et préconisations fréquentes opérées par le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), les IJS sont à nouveau en première ligne pendant les 4 semaines à venir. Ce week-end, en particulier, ils assurent la sécurité de près de 20 000 volontaires en transit au plan national, tout en alertant sur un service national universel considéré comme une débâcle administrative et politique.



CADRAGE JURIDIQUE DÉFAILLANT

Les séjours SNU étant qualifiés d'accueils collectifs de mineurs, les IJS chargés de veiller à la bonne application de la réglementation (Code de l'action sociale et des familles) dénoncent une situation génératrice de risques sur la santé et/ou la sécurité physique et morale des mineurs accueillis entre le 12 juin et le 15 juillet prochains dans tout le pays.

Alors que l'article L.227-4 du CASF précise clairement que les accueils collectifs de mineurs ne peuvent être légalement organisés « qu'à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs », l'État s'affranchit de ce cadre légal pour organiser des séjours dits de cohésion en période scolaire.

Par ailleurs ces séjours ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle neutre et indépendant par les services de l'Etat qui en sont chargés : leur organisation est directement gérée par l'administration territoriale (les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Les IJS ne sauront être tenus responsables des inévitables manquements réglementaires (passation contestable de marchés publics, utilisation non cadrée du contrat d'engagement éducatif, etc...). Ils ne doivent pas être juge et partie !

CARACTÈRE "UNIVERSEL" ILLUSOIRE

Le « U » de SNU est censé symboliser l'ouverture à tous les jeunes français de 15 à 17 ans, quelle que soit leur situation scolaire, sociale ou physique. Pour répondre à cet objectif d'universalité, l'État promet que la participation au dispositif est entièrement prise en charge.

Le service national universel ne permet pas la participation effective de divers publics :

- les jeunes à mobilité réduite avec une proportion importante de centres d'accueil des séjours de cohésion qui ne sont pas aux normes PMR ;
- les jeunes confrontés à des problématiques de santé nécessitant une prise en charge médicale continue exclus du séjour de cohésion en l'absence de tout accompagnement individualisé ;
- les jeunes à besoins éducatifs particuliers qui nécessitent un encadrement spécialisé. Les quelques tentatives d'inscription réalisées lors de l'édition 2020 se sont souvent soldées par leur exclusion disciplinaire ;
- les jeunes en apprentissage qui n'ont pas la possibilité de se libérer sur l'intégralité des périodes durant lesquelles sont programmés les séjours de cohésion.

Enfin, les IJS attirent l'attention sur l'exclusion des non-nationaux du dispositif. Pourtant, le service national universel s'appuie sur l'école de la République, ouverte à toutes et tous, et revendique son lien avec le parcours d'éducation à la citoyenneté. Quel message cette décision renvoie-t-elle aux jeunes de nationalité étrangère qui vivent en France de longue date et qui manifestent l'envie de s'intégrer pleinement à la société française ?

”

ATTENTION

Organisation défaillante et moyens humains dérisoires

Depuis 2019, les IJS dénoncent l'inadaptation totale des moyens humains dégagés pour la gestion d'un dispositif aussi ambitieux.

Il est difficile de comprendre pourquoi le SNU ne s'appuie pas sur une administration dédiée, que cela soit sous la forme d'une agence nationale au rayonnement interministériel ou de services territoriaux spécialisés sur le modèle des CSN (Centre du service national).

En 2022, les quelques postes créés de chef de projet SNU en services départementaux (aucun au niveau régional) sont sans commune mesure avec les besoins et les défaillances de tous ordres du pilotage national

Des mises en danger multiples

Le SNU enchaine les dysfonctionnements depuis sa création. Quelques illustrations de ce pilotage central défaillant :

- le plan de transport national pour le séjour de juin n'a été « finalisé » que 4 jours avant le début effectif des séjours, plongeant les équipes territoriales, les jeunes et les parents dans l'incertitude ;
- pour l'édition 2020, les paies de centaines d'encadrants du SNU ont été versées avec des retards de plusieurs mois, mettant certains étudiants sans ressources dans des situations très précaires ;
- l'identification des lieux d'accueil des séjours de cohésion est lourdement affectée par l'absence de lisibilité des disponibilités et la rareté des structures permettant d'héberger plus de 150 personnes, lesquelles se comptent sur les doigts d'une seule main dans chaque département ;
- la transmission d'information, montante et descendante, est défaillante en l'absence de lien direct entre le niveau central et le niveau départemental, aggravé par la méconnaissance totale des réalités du terrain ;
- les obligations d'assurance sont négligées : l'État étant son propre assureur, les parents ignorent qu'ils ont grand intérêt à souscrire une assurance individuelle accident. Les encadrants ne connaissent pas les garanties d'assurance les couvrant dans le cadre de leur contrat ;
- la sous-direction ministérielle chargée du SNU demande aux jeunes volontaires de transmettre leurs fiches de renseignement sanitaire au moment de leur arrivée sur le séjour de cohésion. Cette organisation ne permet pas d'anticiper et d'organiser la prise en charge des pathologies et troubles psychologiques, réalité des sessions précédentes...

LES IJS AFFRONTENT UN VÉRITABLE CAS DE CONSCIENCE

CONFLITS DE VALEUR

COMMENT METTRE EN
ŒUVRE LE SNU QUAND
LES CONDITIONS DE
SÉCURITÉ POUR
L'ACCUEIL DES JEUNES
NE SONT PAS
GARANTIES ?

**LE
BRICOLAGE
ET LE
MÉPRIS NE
PEUVENT
PLUS
DURER !**



Pour toutes ces raisons dans la plupart des situations, tout IJS en « situation normale », devrait proposer au préfet de département de prendre une mesure d'opposition administrative à l'organisation du séjour.

Ce que subissent les inspecteurs de la jeunesse et des sports depuis 2019 ne vient que renforcer le stress et la culpabilité d'accueillir des centaines de mineurs dans des conditions dégradées et l'angoisse d'être tenus directement responsables de la survenue d'un événement grave.

Malgré cela, par respect notamment du principe d'obéissance hiérarchique, les IJS ont, jour après jour, ces trois dernières années, absorbé ce bricolage politico-administratif en tablant sur des retours d'expérience constructifs. Tout l'inverse est constaté dans un contexte global d'indifférence et d'incompréhension centrales.

Aussi, il est aujourd'hui du devoir des inspecteurs de la jeunesse et des sports d'alerter solennellement les pouvoirs publics et de se protéger véritablement.